

**DERATISATION
DESINSECTISATION
DESINFECTION**

Affaire suivie par Jean Christophe DUBOÉ

REFERENCE N°: IG 5865/04
Du 17/14/15

Entre les soussignés :

Adresse Chantier

**EMAC
B.P 52
64 130 MAULEON**

Adresse Facturation

**EMAC
B.P 52
64 130 MAULEON**

Représenté par sa direction, dénommée ci après, le client,

D'une part,

Et

**APR MULTISERVICES
15 avenue Marcel Dassault
64140 LONS
Tel : 05 59 14 14 64
Fax : 05 59 14 14 68**

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

1- OBJET DU PRESENT CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions pratiques, techniques et financières, aux termes desquelles APR MULTISERVICES prendra en charge l'éradication des animaux nuisibles rongeurs et/ou insectes.

2- DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

<u>LOCAUX</u>	<u>RONGEURS</u> Rats noirs, Surmulots, Souris	<u>INSECTES</u> Volants
BATIMENTS 1	X	
BATIMENTS 2	X	
BATIMENTS 3	X	
BATIMENTS 4	X	
BATIMENTS 5	X	X
BATIMENTS 6	X	X
BATIMENTS 7	X	
BATIMENTS 8	X	
BATIMENTS 9	X	X
BATIMENTS 10	X	
BATIMENTS 11	X	
BATIMENTS 12	X	
BATIMENTS 13	X	
BATIMENTS 14	X	X

Bien entendu, si notre contrôle préalable ou notre constat en cours de traitement montre un niveau d'infestation particulier, nos agents réalisent leur action sur tous objectifs qu'ils jugent utiles.

3- NATURE DES PRESTATIONS

- **La dératisation** se fait par la mise en place d'appâts attractifs sélectifs (pâte, blocs hydrofuges,...) et des pièges sans appâts placés dans des endroits judicieusement déterminés au cours de la visite préliminaire au contrat. Les appâts sont changés tous les 3 mois, les boîtes sont numérotées et des autocollants permettent de localiser les pièges.
- **La désinsectisation des volants** (mouches et moustiques) se fait par la mise en place de désinsectiseurs électriques équipés de néons (changés chaque année). Les désinsectiseurs seront placés dans des endroits judicieusement déterminés au cours de la visite préliminaire au contrat.

L'ensemble des actions sont identifiées, contrôlées, répertoriées dans un classeur de saniprévention pour faciliter le contrôle des services habilités et la traçabilité des actions effectuées par APR Multiservices.

4- DEVELOPPEMENT DURABLE

Les produits utilisés par les applicateurs d'APR Multiservices n'exercent aucun préjudice inacceptable sur l'environnement et la santé humaine.